



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

Liberté
Égalité
Fraternité

Communauté Touraine-Est Vallées

N° enregistrement :

Courrier arrivé le :

25 FEV. 2025

Original : D.A.U

Pour Info :

SAD ☐

Zone de défense et de sécurité Ouest
Etat-major de zone de défense de Rennes
Sous-chefferie soutien des opérations

Rennes, le 20 Février 2025
N° 500636 EMZD-RNS/SCSO/J4 INFRA

Le colonel Bruno BERT
chef d'état-major
de l'état-major de zone de Défense de Rennes

à

Monsieur le président de la Communauté de Communes
Touraine-Est Vallées
Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme
48, rue de la Frelonnerie
CS 70078
37270 MONTLOUIS SUR LOIRE

- OBJET** : Communauté de communes Touraine Est-Vallée (37) – Projet arrêté du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).
- RÉFÉRENCE** : votre courrier du 09 janvier 2025.
- P. JOINTE** : a) périmètre ;
b) liste actualisée des servitudes MINARM ;
c) plan des servitudes ;
d) tableau d'analyse pour PLUi ;
e) focus des emprises militaires.

Par correspondance de référence, vous demandez aux services du ministère des Armées son avis sur le projet arrêté du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de votre communauté de communes dont le périmètre est joint en a).

L'état-major de zone de Défense de Rennes vous informe que la liste des servitudes transmise n'est pas à jour :

- la servitude PT2 37007702 est abrogée par décret du 5/10/2022,
- la servitude PT2 37017904 est abrogée par décret du 5/02/2024,
- les servitudes T04 37017901 et T05 37017901 ont fait l'objet d'un transfert de gestion à la DGAC suite à la cession de la BA 705 en octobre 2021,
- la servitude T7 a fait l'objet d'un transfert à la DGAC également suite à la cession de la BA 705.

La liste actualisée des servitudes du Ministère des Armées est jointe en pièce jointe. b) et y figurent les coordonnées exactes du service gestionnaire de ces servitudes.

Les servitudes PT1 37017901 et PT2 37017903 sont bien représentées sur le plan fourni (pièce jointe en c), mais la servitude PT2 37026102 n'y figure pas.

Il existe une emprise militaire sur la commune de Monnaie, le Centre de Ravitaillement des Essences, n° G2D 370 261 018 K (analyse et focus en P.J d) et e) dont la cession est envisagée. La communauté de communes serait intéressée par son acquisition. Le règlement Uxc semble donc approprié.

En conséquence, l'état-major émet un avis favorable au projet arrêté du PLUi sous réserve de la prise en compte de la mise à jour des servitudes dans la liste, et sur le plan en annexes du PLUi de la communauté de communes Touraine Est-Vallées.

par ordre, l'AAE Laurence COLLOBERT
sous-chef de service soutien des opérations
J4 INFRA
de l'état-major de zone de Défense de Rennes

Copie avec PJ :

- DDT 37 - Service Urbanisme et Démarches de Territoires
Unité Planification et Urbanisme
61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 TOURS Cedex 1

Copie sans PJ :

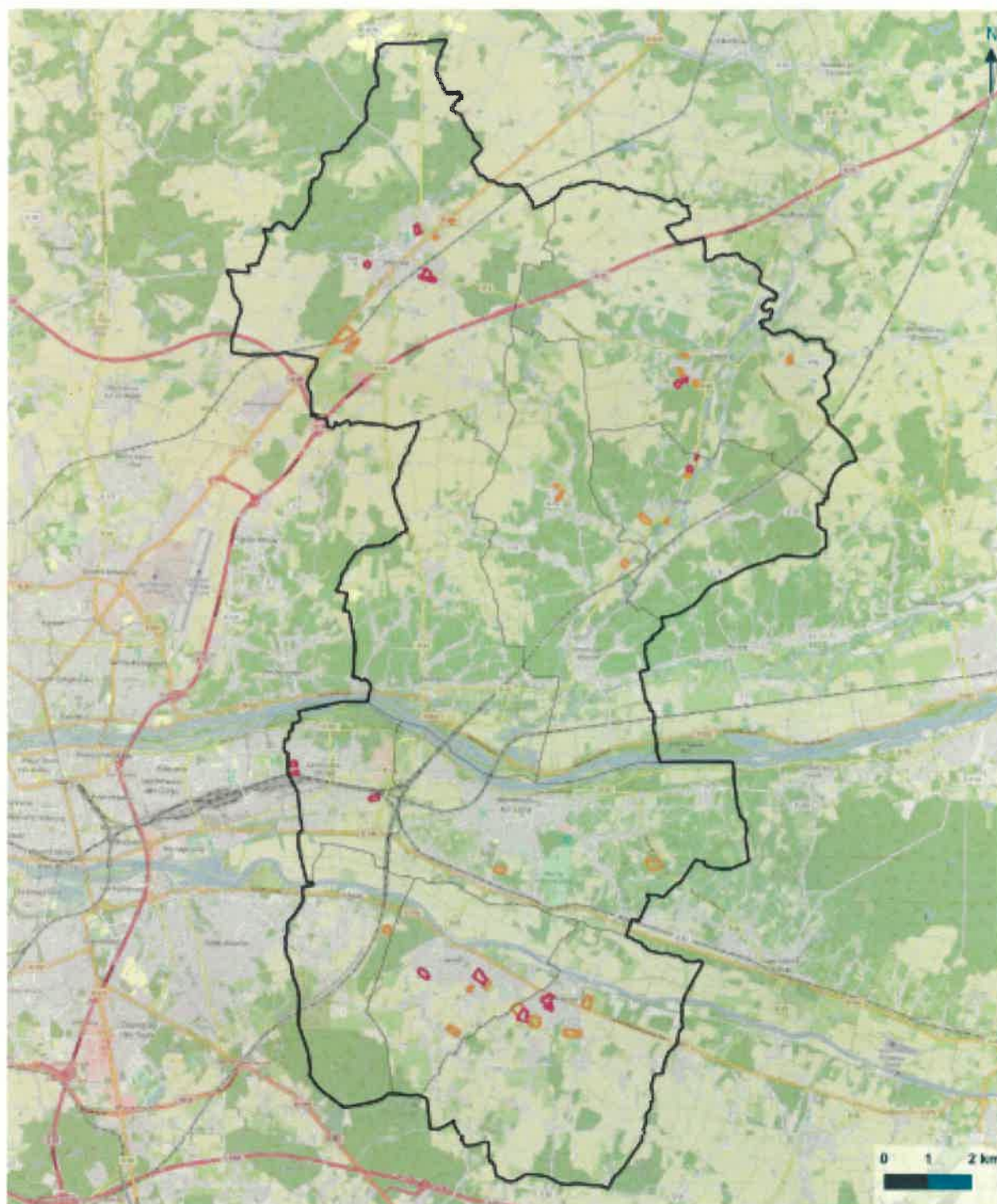
- ESID RENNES

9)

COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE-EST-VALLEES

10 communes composent la communauté de communes Touraine-Est-Vallées : Azay-sur-cher, Chançay, Larçay, La-Ville-aux-Dames, Monnaie, Montlouis-sur-Loire, Reugny, Vernou-sur-Brenne, Vétetz, Vouvray.

PERIMETRE



Communauté de Communes Touraine Est Vallées - Liste actualisée des servitudes

Code SUPP	N°CODE de la SERVITUDE	CONTRAINTES IMPOSEES AU DROIT DE PROPRIETE	INTITULE DE LA SERVITUDE	TEXTE DE BASE	SERVICE GESTIONNAIRE	COMMUNES
PT1	PT137017901	<i>Servitude contre les perturbations radioélectriques pour les centre d'émission/réception</i>	Aérodrome de TOURS-SAINT SYMPHORIEN	Décret du 16 janv 1981	EMZD de Rennes - Quartier Marguerite - BP 20 - 35 998 Rennes Cedex 9	LA-VILLE-AUX-DAMES MONNAIE
PT2	PT237017903	<i>Servitude protégeant les faisceaux hertziens et les centres d'émission/réception contre les obstacles</i>	Aérodrome de TOURS-SAINT SYMPHORIEN - Radar SRE NG	Décret du 10 mai 1990	EMZD de Rennes - Quartier Marguerite - BP 20 - 35 998 Rennes Cedex 9	LA-VILLE-AUX-DAMES MONNAIE VOUVRAY
PT2	PT237026102	<i>Servitude protégeant les faisceaux hertziens et les centres d'émission/réception contre les obstacles</i>	Faisceau hertzien de la BA 705 Tours à Rosnay	Décret du 8 déc. 2011 Décret du 16 avril 2012	EMZD de Rennes - Quartier Marguerite - BP 20 - 35 998 Rennes Cedex 9	AZAY-SUR-CHER LARCAY LA-VILLE-AUX-DAMES VERETZ

Plan n°2 - Servitudes d'utilité publique relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

 **Touraine-Est Vallées** **PLUi** Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Scale: 1 : 20 000

atu

PT2 370 179 03

PT 1 37 01 79 01

PTL 37 0261 02

Communes avec
Servitudes Ministère
des Armées

46. **Services des ministères et des organismes de transport et de l'infrastructure d'infrastructure**
 46.1 **Transport**
 46.1.1 **Transport de la neige**
 46.1.2 **Services des autobus et de la maintenance de l'infrastructure des autobus des administrations de transport de gaz, d'hydroélectricité et de produits chimiques et de certaines collectivités des distributions de gaz**
 46.1.3 **Construction**
 46.1.4 **Services des ministères et de la maintenance et de l'exploitation des pipelines par la BC222AR**
 46.1.5 **Autres services de la maintenance**
 46.2 **Services des ministères et d'hydroélectricité des administrations de transport de gaz, d'hydroélectricité et de produits chimiques**
 46.2.1 **Autres services de la maintenance**
 46.3 **Services des ponts et de l'hydroélectricité**
 46.3.1 **Services des ponts et de l'hydroélectricité**
 46.4 **Services de protection des données publicitaires**
 46.4.1 **Logiciels informatiques**
 46.4.2 **Zone de protection de la sécurité informatique**
 46.5 **Services des ministères et des autres organismes**
 46.5.1 **Services de la santé et des autres organismes**

EST : Servitudes d'alignement des voies publiques
☐ Zone d'alignement des voies publiques

T1 : Servitudes autoroutières ou d'agencement (voies)
☐ Première autoroute ou d'agencement

T4 : Servitudes autoroutières ou d'agencement
☐ Ligne de baignage
☐ Parcours autoroutiers de baignage

Servitudes relatives à l'autoroute des zones de désagencement
☐ Ligne de baignage

P71 : Servitudes de protection des zones multimediatiques d'écoulement et de réception contre les habitats physiques
☐ Ligne de servitudes multimediatiques

Zone de protection de la ligne
☐ Zone de protection de la ligne

Servitudes de protection des routes multimediatiques d'écoulement et de réception contre les habitats physiques
☐ Première zone de baignage

P72 : Servitudes relatives aux zones de télécommunication
☐ Ligne de servitudes des zones de télécommunication

UNE EMPRISE MILITAIRE AVEC ANALYSE

CODE IMMEUBLE	N° CHORUS	DÉNOMINATION DE L'IMMEUBLE	ADRESSE COMPLÈTE IMMEUBLE	Libellé commune	EMPRISE (m²)	ZONAGE	PRESCRIPTIONS	POINTS D'ATTENTION	DEVENIR DU SITE
370261018K	158041	CENTRE DE RAVITAILLEMENT EN ESSENCES	LIEU-DIT LA MOINETRIE - 37380 MONNAIE	MONNAIE	62982	Uxc : zones industrielles p. Règlement d'urbanisme,	Le centre de ravitaillement des Essences n'est pas inclus ni impacté par l'OAP de la Zone d'Activités de la Carte		Inutile aux besoins des armées. Le site sera remis à la DIE pour cession.

e7

FOCUS EMPRISE MILITAIRE CRE MONNAIE



**Centre de Ravitaillement des Essences N°G2D :
370261018K – MONNAIE**

Zonage UXc

La zone UXc correspond aux zones industrielles